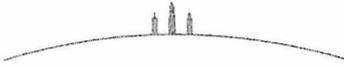


ville de Cambrai



**Publié le : 22 Décembre 2023 à 10:59**

Arrondissement  
de CAMBRAI

## EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2023

**OBJET : 24**

**RAPPORTEUR : M. Pierre-Antoine VILLAIN**

**INTITULÉ : PERSONNEL COMMUNAL. TOURISME. MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL.  
AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
CAMBRAI**

**Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 28 novembre 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.**

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

**MEMBRES PRÉSENTS :**

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;  
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;  
M. F. WIART ; Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; Mme LABADENS  
Mme DROBINOHA. M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ;  
M.DOBREMETZ Adjoint au Maire ;  
M.BAVENCOFFE; Mme BILBAUT; M.DEVILLERS; Mme POMBAL; Mme CARDON;  
Mme LIENARD; M.BARTKOWIAK; Mme CAFEDE.; Mme SAYDON; M.FLAMEIN; M.TRANOY  
M. VAILLANT; Mme DESMOULIN; M.DERASSE; M.MAURICE; Mme BURLET. M. LEROUGE;  
Mme DESSERTY

**MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :**

M. PHILIPPE qui a donné procuration à M. MAURICE  
Mme BERTHELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN  
M.MOAMMIN qui a donné procuration à M. VILLAIN P.A  
M.LAURENT qui a donné procuration à Mme WIART  
M.SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS  
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à M. VAILLANT  
Mme BRIQUET qui a donné procuration à M. TRANOY  
M.SIMPERE qui a donné procuration à M. DOBREMETZ  
Mme CHARPENET  
Mme DEMONTFAUCON

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Par convention conclue entre la communauté d'agglomération de Cambrai et la Ville de Cambrai à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et reconduite par avenants jusqu'au 31 décembre 2023, des agents municipaux ont été mis à la disposition de la communauté d'agglomération de Cambrai, au titre de sa compétence tourisme, à charge pour l'EPCI de rembourser la masse salariale correspondante à la Ville sur production d'un état annuel.

Ces dispositions ne concernent plus aujourd'hui qu'un seul agent (suite à un départ en retraite) :

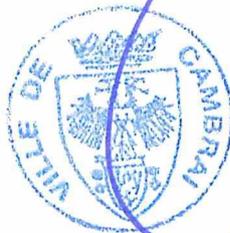
Nombre d'agents	Catégorie	Grade	Mise à disposition
1	C	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	100%

C'est pourquoi il vous est demandé aujourd'hui de bien vouloir autoriser la signature d'un avenant à la convention initiale de mise à disposition entre la Ville de Cambrai et la communauté d'agglomération de Cambrai pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Suivent les signatures  
Pour extrait conforme  
Le Maire de Cambrai

Le secrétaire de séance,

M. Benoît VAILLANT



Pour le Maire,

M. Pierre-Antoine VILLAIN  
Adjoint au Maire délégué au Personnel

**Avenant N°5**  
**Convention de mise à disposition de personnel**

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 12 janvier 2017 relative à la mise à disposition de personnels affectés à l'office de tourisme de Cambrai par la Ville de Cambrai au profit de la communauté d'agglomération de Cambrai,

Vu la délibération du conseil communautaire autorisant la signature d'avenant à la convention de mise à disposition entre de la communauté d'agglomération de Cambrai et la Ville de Cambrai pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

Vu la délibération du conseil municipal de la Ville de Cambrai en date du 4 décembre 2023 autorisant la signature d'avenant à la convention de mise à disposition entre de la communauté d'agglomération de Cambrai et la Ville de Cambrai pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024,

**Entre :**

**La communauté d'agglomération de Cambrai**, dont le siège est situé 14 rue Neuve à Cambrai (59400) représentée par son Président, M. Nicolas SIEGLER ;

**La Ville de Cambrai** sise 2 rue de Nice à Cambrai (59400), représentée M. Pierre-Antoine VILLAIN adjoint au maire délégué au personnel,

***IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :***

La communauté d'agglomération de Cambrai compétente au titre des « actions et aides financières à l'office de tourisme du Cambrésis et notamment l'accueil, la promotion, le développement et la commercialisation » a sollicité la Ville de Cambrai en vue de la mise à disposition d'un agent qui exercera ses missions au sein de l'agence d'attractivité du Cambrésis :

- Mme Corinne NORMAND, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (catégorie C).

La Ville de Cambrai a accepté de mettre ce personnel à la disposition de la communauté d'agglomération de Cambrai et ce, avec l'accord préalable de l'agent concerné, à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

***CECI EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :***

Article 1<sup>er</sup> : La Ville de Cambrai a mis à disposition de la Communauté d'agglomération de Cambrai en accord avec l'agent concerné, Mme Corinne NORMAND, adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Article 2 : La communauté d'agglomération de Cambrai remboursera à la ville de Cambrai les traitements, primes et indemnités ainsi que les charges patronales et autres dépenses générées par les agents mis à disposition (formation, ...) sur présentation d'un titre de recettes à l'appui duquel sera produit le détail des charges.

Article 3 : Le présent avenant est conclu pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

Article 4 : Tous litiges pouvant résulter de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du tribunal administratif de Lille (59000).

Fait à Cambrai, le :

Pour la Communauté  
d'Agglomération de Cambrai,  
Le Président

Nicolas SIEGLER



Pour la Ville de Cambrai  
L'adjoint au Maire  
Délégué au Personnel,

Pierre-Antoine VILLAIN